



Creation d' auto-entreprise pour une psychomotricienne

Par **grainedaura**, le **29/08/2012 à 20:11**

Bonjour, je suis psychomotricienne et je souhaite m'installer en auto-entreprise à ce titre pour me permettre de travailler comme je le souhaite pour un complément d'activité car je suis salarié à temps partiel. Je souhaite proposer mes compétences auprès des personnes âgées à leur domicile, ou personnes porteuses de handicaps mais aussi pratiquer le massage de bien-être. Est-ce possible pour moi ? J'ai un diplôme d'état, para-médical mais je ne suis pas conventionné par l'état. Suis-je dans l'obligation d'exercer sous prescription médicale ? MERCI POUR VOTRE AIDE. Quel organisme dois-je aller voir ? bonne journée
grainedaura

Par **Guy auto entrepreneur**, le **31/08/2012 à 15:22**

Bonjour grainedaura
Quelques liens et conseils pour t'aider dans tes recherches :
le guide de l'entrepreneur dit : "D'autre part, l'ensemble des personnes exerçant un métier médical ou ne peuvent pas devenir auto-entrepreneurs, à savoir : les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les sages-femmes, les infirmières, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les orthophonistes, les orthoptistes..."
Je pense donc que cela va être compliqué pour les massages de bien-être.
L'organisme où t'adresser pour te renseigner et être aidée dans ta démarche est la CIPAV (lien ici : <http://www.cipav-retraite.fr/>) ou/et à la CPAM.
Et comme chaque cas est particulier, je te conseille de lire ce guide édité par l'URSSAF destiné à tous les cas du para médical. Comment créer son auto-entreprise, comment se faire conventionner etc...
http://www.urssaf.fr/images/ref_1551-GuidePAM2011_Web6.pdf
et un grand réseau professionnel dédié aux auto-entrepreneurs

<http://www.profiles-auto-entrepreneurs.com/> rnrnBon courage dans tes recherches,

Par **grainedaura**, le **31/08/2012 à 19:38**

bonjourrnrnje vous remercie de votre réponse et votre rapiditérnrbonne journée
grainedaura

Par **CarolineJuliette**, le **04/10/2016 à 14:23**

Bonjour Grainedaura,rnrnAs-tu trouvé des réponses claires à ta question ?rnrJe suis exactement dans le même cas de figure et pour moi ça n'est pas clair ...rnrMerci beaucoup de ton aidernrnrCaroline